

Mut'Décès+

*Préserver la sécurité financière
de ses proches en cas de décès*

A partir de
10€*
par an

Pourquoi ?

En plus de la peine, le décès peut entraîner des difficultés financières pour votre famille. Mut'Décès+ garantit le versement d'un capital décès à vos bénéficiaires afin de maintenir leur niveau de vie et/ou d'une rente éducation pour la protection de vos enfants.

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de 18 à 65 ans.

Conditions et formalités :

- ✓ Limite d'âge à l'adhésion : 65 ans.
- ✓ Formalité médicale simplifiée pour toute souscription d'un capital inférieur à 10 fois le capital minimum prévu au contrat.
- ✓ Délai d'attente en cas de maladie : 3 mois.
- ✓ La cotisation est calculée selon l'âge et le montant du capital choisi. Elle évolue en fonction l'âge.

Notre garantie :**Versement d'un capital décès :**

- ✓ Versement aux ayants droit d'un capital en cas de décès ou par anticipation à soi-même en cas d'Invalidité Totale et Permanente.
- ✓ Choix du montant du capital versé selon les conditions prévues au contrat.

Versement d'une rente éducation :

- ✓ 4 niveaux au choix en fonction du montant de la rente mensuelle souhaitée : 100€ - 200€ - 350€ - 500€.
- ✓ Versement de la rente jusqu'au 18^{ème} anniversaire ou 26^{ème} anniversaire de l'enfant si poursuite des études.
- ✓ Niveau choisi identique pour chaque enfant.

A savoir :

Exonération des droits de succession

Nos + mutuelle :

- ✓ Aucune exclusion des sports à risque
- ✓ Versement du capital jusqu'à 90 ans selon les conditions prévues au contrat
- ✓ Cotisation fixe à partir de 67 ans
- ✓ Pas de majoration des cotisations selon l'état de santé